DEPARTEMENT

ARRONDISSEMENT CANTON

DU PAS DE CALAIS

DE LENS

DE BULLY-LES-MINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL EN SEANCE DU JEUDI 13 FEVRIER 2020

Date de la convocation : 05 Février 2020

Date d'affichage: 05 Février 2020

Nombre de membres :

Afférents au conseil

municipal: 29 En exercice: 29 Présents: 18 Procuration: 1

<u>A la majorité</u>: Pour : 19

Contre: 0 Abstention: 0

Mention exécutoire : oui

L'An deux mil vingt, le treize Février à 18 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Laurent POISSANT, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite, conformément à la Loi, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

<u>Présents</u>: Mrs Laurent POISSANT, Alain COURAULT, Joël BIGOURD, Mme Monique STORNE, M. Didier COMPARON, Mme Marylène ROBERT, M. Joël OUVRY, Mmes Catherine BECART, Anne-Marie DUHAMEL, Mrs Serge HERMANT, Bruno GUILLEMANT, Bruno LOTHE, Mme Perrine FRUCHART, Mrs Daniel LAIGLE, Philippe DUTKIEWICZ, Jean-Marie MANIEZ, Jean-Pierre COQUELLE, Christophe SINGER,

Excusés: M. Bertrand NAGLIK, Mmes Linda MEDJAHDIS Corinne TOURNANT,

Absents: Mmes Nicole LAURENT, Anne MAUDE, Mme Armelle VISEURS, Emmanuelle HEAULME, Mrs Valentin PROVOT, Christian KASPRZYK, Philippe NEVEU.

<u>Excusée ayant donné procuration</u>: Mme Jasmine BEDENIK procuration à Mme Catherine BECART.

Secrétaire: Mme Perrine FRUCHART.

<u>Objet</u>: Demande de subvention de démarrage – Association « Ferm'Avenir »

Ferm'Avenir est une Association qui a pour but de préparer la candidature de la Commune de Mazingarbe à l'élargissement de l'expérimentation « Territoire Zéro Chômeur de longue durée ». Cette Association de préfiguration a pour vocation de diminuer le chômage de longue durée sur la Commune.

Parmi ses multiples projets, l'Association « Ferm'Avenir » participe à la mise en œuvre du projet économique qui se construit dans le cadre de l'élargissement de l'expérimentation territoriale visant à résorber le chômage de longue durée mise en œuvre sur le territoire de Mazingarbe. A ce titre, l'Association peut agir dans tous les domaines relevant de l'emploi.

Cette expérimentation est portée par la Commune, à laquelle sont associés les services de l'Etat, la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin, les centres sociaux de la Commune, la Région Haut de France, le Conseil Départemental, Pôle Emploi et la Maison de l'Emploi.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de démarrage de 100 Euros à l'Association « Ferm'Avenir ».

LE CONSEIL MUNICIPAL:

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

Décide d'attribuer une subvention de démarrage de 100 Euros à l'Association « Ferm'Avenir ».

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

